

Conférence interministérielle Santé publique

7 juillet 2021

Rapport

Membres

○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM) + Katrien Van Kets, cheffe de cabinet	Gouvernement flamand
○ Christie Morreale, Ministre + Yolande Husden, cheffe de cabinet adjointe	Gouvernement wallon
○ Frank Vandenbroucke, Ministre (excusé après le point 1.1) + Ri De Ridder, conseiller + Jan Bertels, chef de cabinet + Stefaan Thijs, conseiller	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre + Deborah Cuignet, conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Valérie Glatigny, Ministre + Delphine Haulotte, conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Alain Maron, Ministre	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités :

○ Karine Moykens, secrétaire générale	Présidente du comité interfédéral Testing et Tracing
---------------------------------------	--

<ul style="list-style-type: none"> ○ Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement. ○ Carole Schirvel, Commissaire-adjointe Corona du Gouvernement. ○ Dirk Ramaekers, Président de la Taskforce Vaccination ○ Sabine Stordeur, Vice-présidente de la Taskforce Vaccination ○ Laurence de l'Escaille, conseillère 	Commissariat Corona du Gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Isabelle Van Der Brempt, cheffe de service ○ Saskia Van den Bogaert, cheffe de cellule 	SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Yves Van Laethem, Professeur, ○ Fabrice Peters, conseiller 	Conseil Supérieur de la Santé
<ul style="list-style-type: none"> ○ Pierre Van Damme, Professeur UA ○ Jean-Michel Dogné, Professeur UNamur 	Experts TF Vaccination
<ul style="list-style-type: none"> ○ Frank Robben, administrateur général 	e- Health

1. Politique en matière de COVID-19

1.1. Vaccination des jeunes de 12 à 15 ans sans comorbidités : discussion et décision sur la base de l'avis du CSS, du Commissariat Corona et des informations de l'OMS

Les documents ont été mis à la disposition des membres et discutés lors de la préparatoire. Cette assemblée a rédigé une proposition de décision sous forme de fiche (disponible sur Sharepoint).

Les réactions suivantes sont formulées :

- La Ministre Linard demande d'acter son objection en ce qui concerne le passage dans la fiche qui fait référence à l'exercice d'opérationnalisation du Commissariat. Elle ne soutient pas cette opérationnalisation, car selon la Ministre celle-ci affirme le contraire de l'avis du CSS et pose problème sur plusieurs points. Elle demande la suppression de ce passage du document. Ce point fait débat au sein de la CIM attendu que ce passage ne fait pas partie de la décision et évoque seulement le contexte du dossier. Le Commissariat argumente que l'opérationnalisation est scientifiquement fondée et tient compte de la façon de travailler de chaque entité fédérée.
- Tant l'avis du CSS que les experts présents confirment le rapport positif risques/avantages de la vaccination contre la COVID-19 de toutes les personnes, y compris le groupe des 12-15 ans, au niveau individuel également. Il importe de refléter correctement ces faits dans toute la communication. Quelques références supplémentaires sont communiquées à l'assemblée¹.

¹ [Use of mRNA COVID-19 Vaccine After Reports of Myocarditis Among Vaccine Recipients: Update from the Advisory Committee on Immunization Practices — United States, June 2021 | MMWR \(cdc.gov\)](https://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/aa6011a1.htm)



Un rapport d'analyse de l'EMA est également attendu dans les prochains jours qui étayera encore le rapport positif risques/avantages.

- Les experts confirment que chaque fois qu'une personne est sensible au virus, celui-ci se multipliera ; et chaque multiplication implique un risque de mutation. Toutes les personnes, quel que soit leur âge, qui ne sont pas ou insuffisamment vaccinées, sont sensibles au virus. En limitant la circulation du virus, on réduit donc le risque de multiplication et de mutation du virus.
- Des précisions sont demandées concernant la recommandation 6, en particulier la notion de « vaccination systématique ». Ceci implique-t-il une invitation systématique ? Une information systématique ? Ou autre chose ? Le représentant du CSS précise que l'on entend par là que les 12-15 ans et leurs parents doivent être informés, et qu'il faut leur laisser une liberté de choix totale, c-à-d. sans pression.
- Le Commissariat soutient toutefois la vaccination systématique (et une propagande active en la matière) à l'intention de tous les 12-15 ans. Son point de vue se fonde sur l'avis du CSS et sur les principes de base de la stratégie de vaccination, notamment l'élimination et l'écartement de tous les obstacles possibles à un accès aisé à la vaccination. Les obstacles de nature procédurale ou une approche passive réduiront fortement les chances de vaccination pour les jeunes vulnérables et généreront des inégalités. En outre, le risque de futurs variants qui résisteront aux vaccins actuels n'est pas nul. Le Commissariat souligne enfin que les droits des patients n'établissent aucune distinction basée sur l'âge.

CONCLUSION ET DÉCISIONS

- 1. La CIM approuve la proposition de décision de la fiche. Il est ajouté que tous les enfants de Belgique doivent être informés au moyen d'une lettre correcte. Les entités fédérées détermineront elles-mêmes les modalités pour la mise en œuvre ultérieure de ces décisions, notamment en ce qui concerne les invitations, la fourniture d'informations, etc.**

1.2. Modalités pour l'enregistrement de Belges vaccinés à l'étranger

La proposition du CIF Testing & Tracing est commentée.

CONCLUSION ET DÉCISIONS

- 2. La CIM approuve la proposition du CIF.**

Il est signalé qu'en France et en Allemagne, il est fait usage d'un schéma de vaccination hétérologue, à savoir une injection de Vaxzevria suivie par celle d'un vaccin ARNm. En Belgique, un schéma de ce genre n'est pas considéré actuellement comme une vaccination complète dans le cadre du certificat COVID européen. Au niveau du CIF, il est proposé de considérer néanmoins ce schéma hétérologue comme une vaccination complète. Toutes les entités fédérées doivent formellement marquer leur accord à ce sujet. Le système entrera en vigueur une semaine après cette approbation éventuelle ; le dernier vaccin administré sera pris comme référence pour la mention de la vaccination complète. Le Commissariat soutient la proposition du CIF.

1.3. Déploiement de la stratégie de vaccination : présentation et Q&R.

Le Commissariat donne une présentation.

Le président propose de diffuser à terme une communication sur les réalisations conjointes de la CIM en matière de vaccination, et de remercier les personnes de terrain pour le travail fourni.

CONCLUSIONS ET DECISION

3. La CIM prend connaissance de la présentation.

1.4. Dons de la Belgique à COVAX

CONCLUSION ET DÉCISIONS

4. La CIM approuve la proposition.

2. Divers

2.1. On ne dispose encore d'aucune information quant à l'agrément de Curevac par l'EMA. Ces informations sont attendues probablement dans les semaines à venir.

2.2. La commission de vaccination en Allemagne préconise une vaccination hétérologue compte tenu de la protection accrue éventuelle contre le variant Delta. Il n'existe actuellement aucune étude clinique sur l'efficacité de ce schéma hétérologue. Des études en ce domaine sont attendues dans quelques semaines, voire un mois. En revanche, des données probantes quant à l'efficacité d'un schéma non hétérologue sont disponibles. C'est pourquoi la Belgique maintient la stratégie actuelle.

2.3. La Ministre Glatigny est régulièrement contactée par des sportifs de haut niveau qui subissent des tests réguliers au virus COVID-19 lors de championnats, notamment lorsqu'ils séjournent dans différents pays. En particulier lorsqu'ils rentrent de pays VOC (à variants préoccupants), ils sont censés respecter une quarantaine, ce qui perturbe leur entraînement et leurs compétitions. La Ministre Glatigny n'accorde pour l'instant aucune dérogation, mais elle demande d'être informée d'éventuelles modifications dans le débat politique ou scientifique en la matière.



federale overheidsdienst

**VOLKSGEZONDHEID,
VEILIGHEID VAN DE VOEDSELKETEN
EN LEEFMILIEU**

3. Communication

Une proposition de communiqué de presse est disponible sur Sharepoint et sera diffusée après validation par la préparatoire.

4. Prochaine réunion : le 14 juillet 2021.